



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 09 mai 2019

Tirage au sort pour la zone n° 1109 - Houdan

Le 09 mai 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 1109 - Houdan, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Etaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Olivia PINGRET, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Elodie GUENNEC, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

MC GD OP JS 1
TSB

La séance a débuté le 09 mai 2019 à 11 heures 51.

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté 18 bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- 33 demandes de création d'offices enregistrées.
- 15 demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 - 2 demandes surnuméraires ;
 - 13 demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 - 0 demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

MC (1) OF 05

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

MC (M) 00 05

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
1109	00052759	01/02/2019 14:02:20.476083	4
1109	00053273	01/02/2019 14:02:54.254640	12
1109	00053439	01/02/2019 14:03:06.354365	11
1109	00054848	01/02/2019 14:05:05.108936	13
1109	00056040	01/02/2019 14:07:31.216428	2
1109	00056940	01/02/2019 14:09:47.774589	7
1109	00058934	01/02/2019 14:17:05.699135	16
1109	00061917	01/02/2019 14:44:43.402210	17
1109	00064388	01/02/2019 15:41:09.006105	18
1109	00064563	01/02/2019 15:49:02.233704	6
1109	00065408	01/02/2019 16:25:03.489375	9
1109	00065744	01/02/2019 16:44:59.846822	8
1109	00066579	01/02/2019 17:35:36.358506	5
1109	00069268	01/02/2019 20:27:37.359239	1
1109	00071271	02/02/2019 00:26:09.855952	10
1109	00071287	02/02/2019 00:32:49.295344	15
1109	00073206	02/02/2019 12:13:25.573738	3
1109	00074052	02/02/2019 13:53:24.258646	14

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

concordance vérifiées

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

néant

La séance a été levée le 09 mai 2019 à ..11.. heures ..57..

*

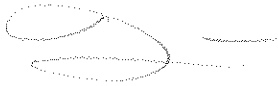
* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

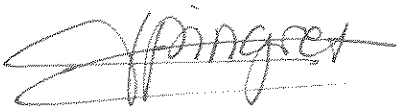
MC (M) GP

Paris, le 09 mai 2019

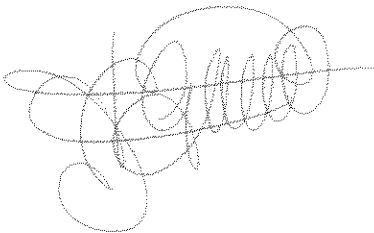
Le premier secrétaire



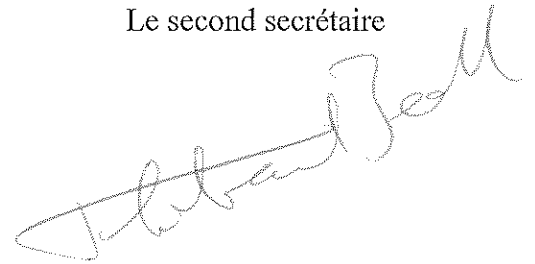
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



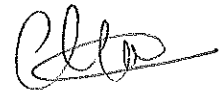
Le magistrat



Le second secrétaire



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



Zone 1109 - Houdan
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
01/02/2019 à 17:48:55.381829	66801	1109	65744	01/02/2019 à 16:44:59.846822
01/02/2019 à 20:39:53.484211	69429	1109	65744	01/02/2019 à 16:44:59.846822

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

07 MAI 2019

Zone 1109 - Houdan
Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
Etat néant			

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels


Eric MARTIN-HERSENT

07 MAI 2019

Zone 1109 - Houdan
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:05:18.856537	54983	28 mars 2019	1109
01/02/2019 à 14:08:03.180866	56255	18 février 2019	1109
01/02/2019 à 14:08:41.622374	56535	29 mars 2019	1109
01/02/2019 à 14:11:52.096605	57642	31 mars 2019	1109
01/02/2019 à 14:13:57.014049	58228	8 mars 2019	1109
01/02/2019 à 14:22:19.898902	59830	6 mars 2019	1109
01/02/2019 à 14:34:12.198949	61173	31 mars 2019	1109
01/02/2019 à 14:44:21.246702	61893	27 mars 2019	1109
01/02/2019 à 18:16:40.637991	67195	18 mars 2019	1109
01/02/2019 à 19:38:28.564915	68419	29 mars 2019	1109
01/02/2019 à 20:13:46.964890	69051	26 février 2019	1109
01/02/2019 à 21:40:53.806134	70129	10 février 2019	1109
02/02/2019 à 02:47:25.969542	71532	30 mars 2019	1109

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels


Eric MARTIN-HERSENT

07 MAI 2019